

## Discours 14 juin 2016

Contre les discriminations salariales faites aux femmes, les syndicats mènent aujourd'hui des actions dans toute la Suisse pour réclamer maintenant de la Confédération des mesures concrètes pour y remédier.

Le 14 juin est une date historique qui marque cette année les 35 ans de l'introduction de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution, les 25 ans de la grève nationale des femmes et les 20 ans de la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes dans les rapports de travail (LEg). Les actions de cette année visent à dénoncer un statu quo inacceptable en matière d'égalité salariale, puisque les salaires des femmes et des hommes présentent toujours une différence d'environ 15%, dont la moitié est discriminatoire.

Le Conseil fédéral a mis en consultation jusqu'en mars une révision de la LEg qui prévoyait de timides mesures, comme une obligation pour les entreprises de plus de 50 salarié-e-s d'analyser tous les 4 ans les salaires sous l'angle de l'égalité. Alors que cette obligation ne permettrait de toucher que 2% des entreprises et 54% des personnes actives, le lobby des employeurs aux Chambres fédérales a mené une véritable guérilla parlementaire pour bloquer toutes avancées dans ce domaine. Il a contesté les méthodes d'analyse ainsi que la pertinence des statistiques. Le Conseil national a éjecté la révision de la LEg du programme de législature du Conseil fédéral (2015-2019), réintroduite fort heureusement depuis par le Conseil des Etats. Les syndicats réclament maintenant que le Conseil fédéral aille de l'avant et présente une révision de la loi substantiellement améliorée. Les contrôles des salaires et des sanctions en cas de discrimination salariale doivent être instaurés dans toutes les entreprises et les partenaires sociaux doivent être associés afin de garantir la transparence du processus.

Ces inégalités ont des répercussions négatives pour les femmes à long terme et permettent aux entreprises d'économiser 7 milliards de francs par an sur le dos des femmes. Un argent qui leur manque pendant toute leur vie active et donc aussi à la retraite. Par exemple, la dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique démontre que le nombre de femmes qui doivent demander des prestations complémentaires, une fois arrivées à l'âge de la retraite, est le double que celui des hommes. Une raison de plus de voter en faveur de l'initiative syndicale AVS+ qui augmentera immédiatement les rentes de 10%. Une raison aussi de s'opposer fermement au plan de prévoyance 2020 en discussion aux chambres fédérales, qui prévoit une augmentation de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans et une baisse des rentes du deuxième pilier pour toutes et tous.

D'autres mesures pour favoriser l'égalité entre femmes et hommes sont aujourd'hui nécessaires : une meilleure protection contre le licenciement des femmes au retour du congé maternité, l'instauration d'un congé parental à se partager entre le père et la mère, un véritable effort de création de nouvelles places en crèche pour permettre aux parents de concilier vie familiale et travail. Prenons garde car nous vivons une période régressive du point de vue des femmes. Notre lutte pour une égalité entre femmes et hommes dans les faits n'est de loin pas terminée et nous la poursuivons avec détermination.

Valérie Buchs/ secrétaire syndicale SIT